

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 17 novembre 2022

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN FINISTERE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'Etat se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département du Finistère, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer :

- A Quimper Pépinière d'entreprises 13A Route de l'Innovation 29000 Quimper
- A Châteauneuf du Faou brigade de gendarmerie Route de Quimper 29520 Châteauneufdu-Faou
- A Landerneau brigade de gendarmerie 14, rue Henri Dunant 29800 Landerneau
- A St Pol de Léon brigade de gendarmerie 33, rue de Roscoff 29250 Saint-Pol de Léon

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Il vous sera possible de vous y présenter, sans rendez-vous, de 9h à 17h.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous, à compter du 25 novembre prochain, via le **02 90 77 25 03** pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture à compter du 25 novembre prochain, au **02 90 77 25 04** pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte dans le département du Finistère sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes